

Tarif des douanes

● (2120)

[Traduction]

Nous n'aurions pas été aussi loin. Je le déplore, mais je vois qu'il est inutile d'insister, et je n'insisterai donc pas.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 3^e fois et adopté.)

* * *

LE TARIF DES DOUANES**MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-111, tendant à modifier le Tarif des douanes et à modifier la Loi modifiant le Tarif des douanes dont le comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement.

L'hon. Flora MacDonald (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi modifié soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mlle MacDonald (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ce projet de loi se divise en trois parties bien distinctes. Je ne m'attarderai pas du tout sur la troisième partie. On y tient un engagement qu'on n'aurait pas dû, à notre avis, pousser aussi loin en ce qui concerne la pornographie en vertu de la Loi sur les douanes.

Les deux premières parties du projet de loi sont intéressantes. La première concerne le projet d'établir un lien entre le Canada et un groupe de pays des Caraïbes, appelé CARIBCAN. Il s'agit d'établir un accord commercial qui permettra aux pays du CARIBCAN de vendre leurs produits sur les marchés canadiens, francs du tarif douanier, à quelques exceptions près.

Nous avons examiné le projet de loi au comité et les lacunes qu'on y trouve continuent de nous préoccuper. Il en renferme en fait deux graves. Tout d'abord, une quantité importante de produits n'ont pas été prévus dans cet accord commercial qui doit être conclu. Tout député qui connaît le moins du monde l'économie des Caraïbes reconnaîtra que les marchandises qui sont exemptes, soit les textiles, les vêtements, les chaussures et les produits de cuir sont au nombre des principaux produits à être fabriqués dans les îles antillaises. En les excluant on se trouve à bloquer les possibilités d'expansion du secteur de la fabrication de certaines de ces îles.

En second lieu, il y a la valeur ajoutée de 60 p. 100, critère prévu dans le projet de loi. En somme, il faut que, aux fins de la loi, 60 p. 100 de la valeur ajoutée de tout article soit le produit de l'activité économique antillaise. Pour un pays en voie

de développement, c'est là une exigence généralement assez difficile. Dans le cas présent, cela se compare assez mal avec les 35 p. 100 de l'accord conclu entre les États-Unis et les Antilles, la *Caribbean Basin Initiative*. Nous pourrions nous montrer beaucoup plus généreux à l'égard de ces pays.

Selon les entretiens que nous avons eus avec des représentants de la Jamaïque, si je prends ce pays comme exemple, ces pays sont très mécontents des restrictions imposées dans le projet de loi. Nous avions espéré pouvoir interroger quelques témoins qui nous auraient exposé les motifs de cette insatisfaction, mais la majorité conservatrice a fait en sorte que le projet de loi franchisse rapidement l'étape du comité, si bien que nous n'avons pu inviter les témoins que nous voulions.

Je voudrais maintenant délaissier cette partie du projet de loi, intéressante certes mais qui ne casse rien, pour passer à la deuxième partie que les députés conservateurs peuvent considérer comme la partie «musclée», pendant que nous pourrions la considérer comme la partie «kamikaze» du projet de loi. Il est question dans cette deuxième partie de la tentative étrange du gouvernement de s'en prendre aux États-Unis qui ont levé un tarif sur les bardeaux de cèdre, en frappant d'un droit au Canada les ordinateurs et autres machines de bureau.

Il est assez remarquable que l'on tente de mettre en place un système de rétorsion qui n'est d'aucune utilité, ni directe ni indirecte, pour les fabricants de bardeaux de la Colombie-Britannique. Il n'est pas moins remarquable que cet effort soit à la fois maladroit et aveugle dans le domaine même où il s'applique. Nous avons réussi à inviter devant le comité des représentants des deux secteurs importants de la fabrication des ordinateurs et des machines de bureau. Ils nous ont expliqué de quelle façon regrettable le gouvernement s'y prenait pour rendre la pareille à notre partenaire commercial.

Pour la gouverne de quelques députés qui n'ont pas encore eu l'occasion de lire les comptes rendus du comité législatif, je voudrais citer quelques propos amers tenus par les représentants que nous avons invités à témoigner. Je constate d'abord les remarques de M. Gordon Gow de la *Canadian Advanced Technology Association*. Il est également président du *Gandalf Systems Group*. Il a dit carrément qu'il ne voyait pas en quoi le projet de loi C-111 pouvait nous être utile. Il a ajouté que nous allions perdre sur tous les tableaux: le gouvernement, le consommateur et l'industrie vont y perdre.

● (2130)

Dans le budget de février dernier, le gouvernement a d'abord essayé de réduire tous les droits de douane touchant cette industrie après avoir demandé à celle-ci de s'adapter pour traverser cette période difficile sans droits de douane. L'industrie en a bien accueilli la nouvelle parce que celui lui a permis de soutenir la concurrence aux États-Unis et au Japon. Ce qui était intéressant dans ce principe de libre-échange, c'est qu'il était sectoriel, qu'on en avait discuté avec l'industrie et qu'elle en était satisfaite, et, contrairement au gouvernement qui veut conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis, cela ne nous limitait pas exclusivement à ce marché.